



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 3 mars à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, et le trois du mois de MARS, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Franck BARRET

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, M. Pierre-Yves PERRACHON, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Sylvie GIRARDIN.

Excusés : Mme Josiane MOULIN (pouvoir à Hervé CARREAU), Mme Fabienne GAUTREAU (pouvoir à Séverine FALCOTET), M. Guillaume BOUCHACOURT (pouvoir à Franck BARRET), Mme Christiane MOUNIER (pouvoir à Sandrine JAILLOUX).

Le quorum est atteint.

Le Maire introduit la séance en présentant aux conseillers Stéphane LEMONON, le nouveau chef d'équipe bâtiments aux services techniques. Ce dernier présente son parcours professionnel. Il a pris ses nouvelles fonctions aujourd'hui.

PROPOS LIMINAIRES DU MAIRE

« Je vous souhaite la bienvenue à ce Conseil où nous allons aborder ce soir un sujet essentiel pour l'avenir de notre commune. Le Débat d'Orientations Budgétaire, ou DOB, est un moment crucial car il nous permet de poser les bases de notre budget pour l'année à venir en réfléchissant aux priorités qui guideront notre action. La préparation de ce budget se fait dans un contexte national inédit, puisque le budget de La France n'a été voté que le 6 février. Ce cadre national a des répercussions directes sur nos finances locales et sur notre capacité à mener à bien nos projets. Nous devons être particulièrement attentifs aux évolutions économiques et aux politiques publiques qui peuvent influencer cette situation. A La Chapelle, nous avons décidé de ne pas subir mais d'agir avec rigueur et ambition. Nous avons la responsabilité de garantir un avenir serein à notre commune et cela passe par des choix éclairés et stratégiques. Notre commune mérite des projets ambitieux qui répondent aux attentes de nos concitoyens et qui contribuent à leur bien-être. Nous devons nous projeter vers l'avenir en imaginant La Chapelle qui soit à la fois dynamique, attractive et respectueuse de son environnement. Des principes fondamentaux dictent notre réflexion. La maîtrise de notre dette qui doit rester à un niveau soutenable et une

vigilance particulière sur nos dépenses de fonctionnement. Chaque Euro dépensé doit être justifié et orienté vers des actions qui apportent une réelle valeur ajoutée à notre collectivité. Nous devons également veiller à optimiser nos ressources en favorisant l'innovation et en recherchant des partenariats qui nous permettront de réaliser nos projets sans compromettre notre équilibre financier. Enfin, je vous rappelle que notre objectif est de bâtir une commune dynamique, solidaire et durable. Cela nécessite une gestion rigoureuse de nos ressources mais aussi une vision claire et partagée de notre avenir. Nous avons l'opportunité de faire de La Chapelle un modèle de développement harmonieux où chacun trouve sa place et où les générations futures pourront s'épanouir. Je vous propose maintenant de rentrer dans le vif du Conseil Municipal et d'examiner les délibérations. Merci encore à vous tous pour votre engagement et dévouement au service de notre commune ».

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Franck BARRET comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2025

Le Conseil Municipal est invité à émettre, au besoin, des remarques sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2025.

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2025.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission communication, culture et vie associative du 10 février
Elle a étudié les dossiers de subventions reçues en mairie. Le budget n'étant pas voté, la commission a fait des propositions sur les montants à accorder.
- ✓ Commission finances du 12 février

La commission a débuté par le détail de l'investissement par opération

Opération 50 : en ce qui concerne les dépenses nouvelles votées en 2024, elles ont toutes été engagées voire réalisées. Les prévisions ont été contenues, 367K€ ayant été liquidés sur les 482K€. Seule la réfection du sol de la salle d'agès n'a pas été faite. Opération 51, la commune a enfin pu acheter le terrain Ogier. La vidéoprotection a été réalisée comme prévu. En cours de réalisation ou de paiement, la participation à la fin d'enfouissement des réseaux route des Burriers, les coûts de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la même route ou encore l'aménagement de sécurité route de Romanèche. 516K€ sont engagés ou payés sur 571K€ de prévisions. Programmes 52, 53 et 55, RAS. Programme 54 sport : les vestiaires du stade annexe ont été installés ainsi que le city stade. Ils sont en cours de paiement. Les travaux au boulodrome sont en cours de réalisation et ceux de chauffage au stade ont été abandonnés. 790K€ de dépenses sont payées ou engagées sur 852K€ prévus. Programme 56 : matériel. Recettes de fonctionnement : chapitre 70, produits des services : prévu 450K€, réalisé 465K€, satisfaisant, chapitre 042 constitué principalement des travaux en régie qui sont importants cette année et qui permet la valorisation du travail des agents de la commune et récupérer la TVA sur les fournitures de fonctionnement, chapitre 73 impôts et taxes prévu 2 535K€ et réalisé 2 555K€, impôts et compensation de MBA, chapitre 74, dotations de l'Etat et subventions de fonctionnement : prévu 826K€ et réalisé 847K€. Au total, 4 843 000€ sont attendues pour 4 772 000€ de prévisions. Dépenses de fonctionnement : Dans le chapitre des charges à caractère général, on y trouve une dépense importante dans les prestations de service et maintenance en particulier. Voir pour mutualiser certaines dépenses avec d'autres communes, propose le Maire. Chapitre 012 des charges de personnel : a bien évolué en 2024 et ça va continuer en 2025, notamment avec les effets année pleine pour le respect de la réglementation sur le temps méridien ou encore l'obligation de l'employeur pour la prévoyance et la santé. Chapitre 65, autres charges de gestion : 178K€ prévus, 175K€ réalisés. Chapitre 66, charges financières : prévu 65K€ , réalisé 52K€, compte tenu du vieillissement des emprunts. Chapitre 042 : on y trouve une cession de camion pour 1 500€ (prévu au budget) et des amortissements d'immobilisations pour 245K€. Au total, 4 027 000€ sont attendues pour 4 772 000€ de prévisions, le virement à la section d'investissement ne se réalisant jamais. Approche des résultats du budget 2024 : en section de fonctionnement, compte tenu de la reprise de l'excédent de fonctionnement 2023 reporté, la section de fonctionnement est excédentaire de 816 213,67€. En section d'investissement, il y avait un déficit 2023 à reporter de 857 162,81€. Malgré ce montant, la section termine en excédent de 80 897,12€ en 2024. En restes à réaliser (montants arrondis), se trouvent 1 017 000€ de travaux pour 544 000€ de recettes, essentiellement des subventions. L'excédent 2024 cumulé à ces restes à réaliser, donnent un besoin total de financement de 393 254,44€ qui doit obligatoirement être couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement. 394 000€ de l'excédent de fonctionnement sera alors capitalisé en recettes d'investissement pour couvrir ce besoin. Restera donc 422 213,67€ en recettes de fonctionnement en report d'excédent de fonctionnement pour l'année 2025.

4. Travaux du SYDESL renforcement de réseau aux Deschamps (n°090235) : participation de la commune

Rapporteur : Didier PIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDESL,

Vu la demande du SYDESL en date du 12 décembre 2024 visant à solliciter une participation financière de la commune dans le cadre de son projet de renforcement de réseau aux Deschamps n°090235,

Vu le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL, notamment le coût H.T. restant à la charge de la commune,

Considérant les crédits nécessaires à la participation de ce projet seront inscrits au budget primitif 2025,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ADOPTE le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) ;
- DONNE SON ACCORD à la participation financière de la commune d'un montant estimatif de 13 642,90€ H.T., sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues et révisions de prix ;
- DIT que cette contribution sera inscrite au budget primitif 2025 de la commune ;

5. Marché de rénovation énergétique du boulodrome : avenant n°1 pour le lot n°3

Rapporteur : Alain JOSEPH

Le Maire précise qu'il a été demandé au maître d'œuvre de respecter strictement le budget. Aucun dépassement ne sera accepté.

Avec des moins-values sur d'autres lots, le montant global du marché restera donc inchangé.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 21 juin 2024,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 29 août 2024,

Vu la délibération n°70/2024 en date du 2 septembre 2024 attribuant le marché aux entreprises, notamment le lot n°3 à Duperret Recondu,

Considérant que des prestations supplémentaires engendrent une augmentation du coût du lot 3 supérieure à 5%,
Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer un avenant à l'acte d'engagement initial,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 du lot 3 du marché de rénovation énergétique du boudrome ;

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant ;

PRECISE l'imputation de la dépense au budget principal de la commune.

6. Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et L.5217-10-4,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget,
CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires 2025,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 s'est bien tenu, sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance.

7. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°7/2025 : demande de subvention au titre des amendes de police pour la réfection de la route des Burriers

N°8/2025 : demande de subvention au titre de la DETR pour la phase 1 de la réhabilitation de la maison Campos

8. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Venue d'un cirque Fratelli du 14 avril au 21 avril à La Chapelle
- Formation d'artificiers par la société Arsotech. Un tir sera prévu dans la commune le 13 mars en journée
- Délation auprès de la DREAL d'un terrain exploité par Jean-Pascal Charvet. Une visite et un constat ont été faits par les services de l'Etat. Le Maire a demandé à la police municipale de surveiller le type de déblais à cet endroit. Le Maire précise qu'il bénéficie de toutes les autorisations.
- Bleuets de France : information du Maire que la commune va commander des bleuets pour les conseillers et les membres du CCJ, suite à la remarque et à la demande de Philippe LOURENCO lors du dernier Conseil.
- Projecteur du garage sur la RD entre Crêches et La Chapelle, comme évoqué lors du Conseil Municipal précédent : le Maire a vu la Gendarmerie et il a demandé à l'exploitant de le régler correctement.
- Vitesse au rond-point de la Ferté évoquée lors du Conseil Municipal précédent également : le Maire a envoyé un mail au Département leur demandant réponse pour renforcer la signalisation. Le Département expérimente des bandes visuelles et peu sonores en ce moment. Si c'est concluant, il en préconise la mise en place pour le rond-point de la Ferté à compter du mois de mai si la météo est clémente.
- Remarque de Philippe LOURENCO au dernier Conseil concernant le trou qui a été rebouché route des Bouttières : les services techniques sont intervenus en urgence le vendredi après-midi pour boucher le trou, ils sont repassés le lundi pour faire une réparation provisoire car il n'avait ce qu'il fallait pour le faire en définitive. Et dans la semaine ils sont retournés faire la réparation définitive (découper l'enrobé, purge et reboucher définitivement le trou). Voilà pourquoi ils sont intervenus plusieurs fois.
- Courrier SNCF : la commune a sollicité la SNCF en novembre 2024 pour une intervention sur l'entretien de la végétation empêchant la circulation des piétons sur le domaine public. La SNCF a répondu qu'un calendrier d'intervention est en cours d'élaboration et a rappelé la réglementation en matière de protection de la faune et la flore.
- Lecture par le Maire du courrier à propos de Voltalis, soutien de MBA sur son territoire. Pour tout logement chauffé totalement à l'électrique, MBA soutient une initiative qui permet de bénéficier d'un thermostat connecté gratuit pouvant générer 15% d'économie avec atténuation des pics de consommation. Il s'agit d'une démarche qui participe à la sécurisation du système électrique. Des flyers sont disponibles en mairie.
- Compte-rendu du Tribunal du 20 février pour le litige de loyers avec une des locataires d'un appartement de la mairie : l'audience a été repoussée au 20 mars. Le Maire a pris l'attache de Maître LOISIER à Mâcon car la locataire est elle-même

représentée par un avocat commis d'office. Cela permettra une bonne sécurité juridique pour une prestation d'un coût modique.

- Y-a-t-il des bénévoles pour le circuit de Saône et Loire, rappelle le Maire ? Bernard PETIT se porte volontaire.
- La pose de la 1^{ère} pierre du chantier Demeures Accès est prévue le 14 mars à 10h.
- Bail réel solidaire lotissement du Bois de la croix : la société « les Deux fleuves » passe en comité le 03 mars
- Lancement du marché de réfection de la route des Burriers lundi 24 février. Déjà beaucoup de dossiers retirés. La date limite de dépôt des plis est fixée au vendredi 21 mars
- Le nouveau citystade est ouvert au public. La commune a déjà eu beaucoup de remerciements sur Facebook dont de nouvelles personnes. Franck BARRET précise que beaucoup de sable a été mis en surface mais il va disparaître en fonction de l'utilisation
- Le logement Reydet est terminé et a été réalisé en régie. Il sera reloué à compter du 15 mars. Les fenêtres sont à changer. Elles ont été commandées mais cela n'empêche pas la commune de relouer. Ce changement ne dure qu'une journée.
- Le Maire remercie les élus, pêcheurs, chasseurs, membres du CCJ et du CRU pour le ramassage des déchets dans la commune ce week-end. Sandrine JAILLOUX en parlera plus longuement
- Point ressources humaines : pour le recrutement sur le poste de direction à Bulle de Vie, une offre a été faite à un premier candidat mais il a décliné. Pour le 2^e candidat, une dérogation sera accordée par la CAF qui a été associée au processus de recrutement pour des questions de diplôme requis. Il faut voir maintenant le délai de mutation avec la collectivité d'origine. Un incident s'est produit avec un agent à Bulle de Vie qui sera sanctionné d'une mise à pied de 3 jours à son retour, même si cette personne est une très bonne professionnelle par ailleurs. Elle a eu un comportement inacceptable qui se reproduit et qui est sanctionnable, qu'on ne peut accepter. L'agent de police municipale est en formation en mars et subira une opération en mai qui l'éloignera de son poste pendant 6 semaines au moins. Un agent aux services techniques est en arrêt pour un problème à un talon depuis 1 mois et il est prolongé. Il n'y a plus de chauffeur de tractopelle en ce moment. Philippe LOURENCO précise que Fabrice MORGON a demandé à son responsable de service Sébastien LACHARME de se former à la conduite du tractopelle, il faut en tenir compte car c'est important pour le bon fonctionnement des services. Le Maire entend ces remarques. Il y a un gros travail de réorganisation d'équipe à faire d'après Franck BARRET. Enfin, le Maire évoque l'état de santé d'un autre agent technique qui inquiète, après un passage en médecine professionnelle ayant entraîné des restrictions et un travail en binôme systématique pour rappel des tâches à effectuer. Ces contraintes pèsent lourdement dans l'organisation du service. Au vu de ces difficultés, il a été décidé de recruter un agent polyvalent aux services techniques.

9. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine GUILLOUX relate l'AG du Don du sang : le Congrès régional du don du sang aura lieu à Mâcon les 10 et 11 mai prochain. En 2024, il y a eu 310 donneurs dont 18 nouveaux, en baisse de 15% par rapport à 2023 et de 30% à 2022. On constate toutefois une baisse de la demande en besoin de poches du fait de traitements en amont des anémies, et l'évolution des techniques de chirurgie nécessitent moins de sang. Des interventions de sensibilisation dans les écoles ont été faites auprès de 170 élèves. Dans notre département, 8% des habitants donnent, contre 6% en France. Il y a eu 4 manifestations cette année et la Présidente et de la Secrétaire ont démissionné. L'association est en excédent en 2024. Un topo a été fait sur le don d'organes en France, avec 11 000 personnes en attente et 80 décès de plus faute de greffon.

Elle revient ensuite sur le comité de pilotage VIF en Préfecture le 13 février pour valider le nouveau contrat de mobilisation du réseau VIF au sein de MBA (validation d'ici l'été). Rappel de l'évolution du réseau entre 2018 et 2024. MBA dispose de 4 logements pour le moment, représentant en 2024 18 mises à l'abri et 512 signalements dans le mâconnais. L'objectif est d'apporter un soutien financier pour les victimes et enfants, sensibiliser pour mieux accueillir, renforcer le partenariat au sein du réseau, collecter les données pour une meilleure évaluation des situations. Création également d'une fiche de recueil de consentement pour les victimes, oral, puis écrit. Les perspectives : projet de mise à disposition d'un 5^e logement avec Mâcon Habitat au 1^{er} mars, la proposition de consultations psychologiques et formations gratuites pour les victimes, le développement d'actions de sensibilisation chez les collégiens également.

Didier PIN informe les conseillers que Monsieur Favre du Fumoir 69 a décliné l'offre de location de la Maison de Pays pour une vente de produits locaux. Il avait besoin de s'associer pour ce projet et cela n'a finalement pas été possible. Le Maire propose de passer une annonce, ce qui est accepté. Le job dating se déroulera le 22 mai et la mairie repart sur les mêmes bases qu'en 2024, en lien avec France Travail. Le boucher sur le marché dominical est en cours d'installation. L'aménagement de son camion a pris du retard. Il sera présent à compter de début avril.

Brigitte GUILLAUME évoque une couleur d'enduit d'une maison dans La Chapelle qui la choque. Le Maire précise que toutes les autorisations délivrées sont conformes au Plan Local d'Urbanisme.

Philippe LOURENCO demande le décalage d'un panneau indiquant le sens de priorité dans la montée de la route de Romanèche. Le Maire répond qu'une distance réglementaire est à respecter par rapport à l'écluse. On ne peut pas le modifier. Il parle à nouveau du virage des Bouttières à aménager, mais le Maire lui rappelle que c'est une Départementale, on ne peut pas le gérer.

Jean-Emmanuel SCOTTO rappelle un éclairage public qui ne fonctionne toujours pas route du Bel avenir. Il faut le numéro figurant sur le poteau pour que nos services municipaux puissent le déclarer sur la plateforme, rappellent le Maire et Séverine GUILLOUX. Il pose la question de savoir si les mairies négocient des tarifs intéressants au niveau des mutuelles pour leurs habitants. Il en a entendu parler. Possible ? non, le Maire précise que les communes ne sont pas compétentes pour le faire auprès de leur population.

Sylvie GIRARDIN signale des bulletins municipaux non distribués rue du port Jean Gras.

Carlos ESTEVES demande à qui appartient la haie chemin de Loyse qui a été broyée. Il s'étonne de la façon dont elle a été entretenue.

François COLLOVRAY signale un panneau endommagé route du Bois de Loyse, des panneaux de signalisation dans le local poubelle au-dessus des pompiers et des barrières de la mairie qui sont dans le chemin de la Fayarde. Enfin, un tronc entrave ce chemin. Le Message sera passé aux services.

Sandrine JAILLOUX évoque le nettoyage de la commune avec la pêche et la chasse samedi matin. Ils étaient moins nombreux que d'habitude mais il y a eu moins de déchets dans le Bourg. Egalement la mise en place de la boîte à bouchons en liège vers les PAV du Pressoir. Elle constate qu'il y a toujours autant de bouchons en plastique dans la boîte. Donc on va couper en deux la boîte et faire une partie en liège et l'autre en plastique. La collecte des bouchons en liège est faite à destination d'une association caritative contre les cancers pédiatriques. Enfin elle félicite les conscrits de la classe en 5 pour leur défilé de samedi passé. C'était très réussi.

Franck BARRET s'inquiète des baies vitrées à la salle des sports et de la sécurité qu'elles sont censées représenter. Il craint lors d'une bousculade qu'un vitrage puisse céder. Certains bougent un peu, sont décalés. On peut rechercher la responsabilité de l'architecte sur 30 ans concernant les garde-corps, précise François COLLOVRAY. Une vérification peut-être à faire pour contrôler en faisant passer un bureau de contrôle ? ou contacter l'architecte par courrier et demander le résultat du bureau de contrôle des tests réalisés à la réception ?

Il demande enfin si la société Bee Com s'installe toujours au Bessey. Le Maire répond qu'ils ont encore 1 an pour s'installer d'après le permis qui a été délivré.

Pour conclure, le Maire informe de la réunion de la commission enfance et familles le 12 mars à 18h30 et de la commission finances le 13 mars à 19h

Séance levée à 21h26

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 MARS 2025

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
12/2025	Désignation du secrétaire de séance
13/2025	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2025
14/2025	Travaux du SYDESL éclairage public vétuste (n°090235) : participation de la commune
15/2025	Marché de rénovation énergétique du boulodrome : avenant n°1 pour le lot n°3
16/2025	Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 MARS 2025

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
<u>BARRET Franck</u>	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	Pouvoir à Franck BARRET
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	Pouvoir à Séverine FALCOTET
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GIRARDIN Sylvie	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	Pouvoir à Hervé CARREAU
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	Pouvoir à Sandrine JAILLOUX
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	